

COMMUNE DE SAINT-GILLES  
**Monsieur Henri DINEUR**  
*Echevin de l'Urbanisme*  
Place Maurice Van Menen, 39  
1060 BRUXELLES

V/réf. : 7106 (corr. : De Blicck)  
N/réf. : AVL/CC/SGL-2.184/s.368  
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : SAINT-GILLES. Rue d'Andenne, 47. (arch. P. De Gieter). Réaménagement d'un immeuble avec modification des façades. (Régularisation).  
*Demande de permis d'urbanisme.*

En réponse à votre lettre du 4 avril sous référence, réceptionnée le 5 avril 2005, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 20 avril 2005 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

La demande porte sur la régularisation de travaux réalisés, en infraction, dans un bel immeuble à appartements de style éclectique, datant de 1914 et inscrit à l'inventaire du patrimoine monumental de la Belgique. Une large lucarne avec balcon a été aménagée en façade avant et une terrasse créée en façade arrière tandis que toute la distribution intérieure a été remodelée.

Devant les faits accomplis, la Commission ne peut que regretter certaines de ces interventions qui sont en complète discordance avec le style du bâtiment et ne constituent ni une amélioration, ni une mise en valeur esthétique du bien.

C'est le cas de la lucarne qui, très visible de la rue malgré son retrait, coiffe une partie de la construction d'une sorte de casquette tout à fait inadéquate et introduit un hiatus dans la typologie du bien.

Les photos jointes au dossier montrent, par ailleurs, qu'un bardage de versalite blanc a été apposé sur toute la façade arrière. En plus du préjudice esthétique occasionné par ce revêtement, la Commission souligne que l'intervention pourrait également entraver la bonne ventilation de la façade et mettre en péril la santé du bâti. Elle estime également peu heureux les châssis en PVC et garde-corps mis en œuvre à cette façade.

Elle n'est donc pas favorable à la régularisation de ces interventions.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. DEGRYSE  
Président

c.c. : A.A.T.L. – D.M.S. / A.A.T.L. – D.U.